

Compte Rendu de réunion du CDAM

Lundi 16 septembre 2026 à Villeneuve-Loubet.

Cette réunion de rentrée était ouverte aux clubs

Etaient présents pour le comité directeur : P. BENATO, Y. BERNIER, P. CRESTA, M. DORDOR, D. GAIMARD, B. GROSSO, JP HAAR, N. IONNIKOFF, G. LONGETTI, N. MICHELET, O. PERRET, S. PROUST, D. RAZAFINDRALAMBO et F. SAVELLI.

Excusé : M. VASSALLO

Clubs présents ou représentés : Antibes, Le Cannet, CCCF, Escragnolles, Grasse, Mandelieu, Mouans-Sartoux, Nice CAVIGAL, La Semeuse, Stella Menton/Roquebrune, Tourrette Levens, La Trinité, Vallauris, Vence, Villefranche et Villeneuve-Loubet.

- **Accueil et Infos de la Présidente**

Stéphanie PROUST prie les acteurs présents de bien vouloir excuser son retard limité (5mn) lié à un accident sur la route. Elle accueille M. Jean-Michel CARCELEM qui souhaite créer un club à La Colle Sur Loup mais doit attendre la fin de la construction du gymnase du collège Yves Klein (1^{er} trimestre 2027) dans lequel il espère que des créneaux seront alloués au Tennis de Table.

La Présidente remercie le club de Villeneuve pour la mise à disposition de cette salle, se réjouit que de nombreux clubs se soient déplacés et que le club de Nice CAVIGAL, club phare du département, soit présent en la personne de son Président Axel BELHECENE et de Rémy BONATO.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du comité du 1^{er} juin et de la réunion du bureau du 28 août.**

Les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

- **Rappel du calendrier 26/27 et attributions des salles aux clubs**

Nikita IONNIKOFF remercie le club de Mandelieu qui, cette année, accueillera les seniors des divisions les plus élevées lors des 4 tours du criterium fédéral.

Les divisions 1 et 2 Elite comporteront 24 joueurs et seront organisées en 2 groupes de 12 comme les divisions inférieures. (Pour la D1, si le nombre de montants au niveau régional est impair, une partie de barrage sera organisée entre les deux groupes). Cette modification a été décidée pour tenir compte du déficit chronique de salles pouvant accueillir le criterium fédéral dans les Alpes-Maritimes. Le passage à des divisions de 24 joueurs subdivisées en deux groupes chacune permet de faire jouer plus de joueurs dans un même espace-temps tout en préservant un nombre suffisant de rencontres par joueur (5 ou 6).

Le comité départemental espère pouvoir accueillir les divisions inférieures (6 à 8) de seniors à la salle Romée de Villeneuve-Loubet. Mais à ce jour, aucune réponse définitive n'a été communiquée.

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table

SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr

E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

Si la salle Romée n'était pas disponible, le comité serait contraint de limiter le nombre d'inscrits adultes à 120 joueurs (5 divisions). Il n'est par ailleurs pas exclu que le comité doive limiter le nombre des inscrits même si la salle Romée était disponible. La salle Romée ne peut accueillir que 12 tables.

Si la salle Romée était disponible pour le CF, les cadets pourraient jouer leur tour de criterium fédéral dans la salle de Nice CAVIGAL le même weekend que les autres catégories (sur toute la journée du dimanche). Sous réserve du nombre d'inscrits, ce serait une solution idéale.

NB : il a été dit également que même si Romée n'était pas disponible, il serait bon de positionner les cadets à Nice le dimanche du week-end normal car les 2 des dates décalées ne sont pas du tout judicieuses (lendemain de championnat départemental et week-end du WTT à Montpellier).

- **Point sur les règlements des épreuves sportives départementales**

Yves BERNIER indique que 137 joueurs sont pour le moment inscrits au criterium fédéral mais la date limite des inscriptions (19 septembre) n'est pas encore atteinte. Le règlement 2026/2027 du criterium fédéral départemental sera diffusé, comme d'habitude, avec les convocations.

Les règles de justification des absences vont être durcies dans la nouvelle version du règlement. Le nouveau règlement est en cours de finalisation et sera rapidement diffusé aux clubs. Pour permettre aux joueurs qui ne seraient pas en accord avec le nouveau règlement de retirer leur inscription, une date limite de retrait des inscrits sera proposée entre la date de diffusion du règlement et la date du premier tour. Les clubs supprimeront leurs inscrits sur SPID et informeront en parallèle le responsable du critérium.

Le comité a par ailleurs fortement augmenté le montant des amendes pour absence qui seront réclamées aux clubs, charge à eux de les répercuter sur le ou les joueurs absents.

- **Point sur les Championnats par équipes**

- ✓ Nikita précise que la version définitive des poules du championnat départemental par équipes a été diffusée. Un effort important a été fait pour satisfaire au maximum les desideratas des clubs malgré les difficultés rencontrées. Il rappelle la modification importante du règlement concernant la suppression du positionnement imposé des joueurs les mieux classés en A ou en Y.
- ✓ Pour ce qui est du championnat départemental féminin déconnecté du championnat régional que le comité souhaite mettre en place en phase 2, il est envisagé de faire jouer des équipes de 3 joueuses sur 10 parties (9 simples et 1 double). Deux possibilités sont envisagées :
 - Un regroupement sur une salle (ou deux si le nombre d'inscrites dépasse la capacité de la salle) le samedi en parallèle des rencontres régionales masculines quand le club reçoit
 - Un fonctionnement similaire au championnat masculin départemental, chaque club inscrivant une équipe s'engageant à recevoir dans sa salle une fois sur deux le vendredi.

Ces vendredis seront différents de ceux prévus pour le championnat masculin départemental, de sorte que les féminines engagées dans le championnat féminin pourront aussi participer au championnat départemental masculin. Aucun brulage ne sera appliqué.

La commission féminine va interroger les joueuses pressenties pour intégrer des équipes féminines départementales et proposera un règlement en fonction des retours des féminines et des capacités d'accueil des clubs le vendredi ou le samedi. Ensuite, les clubs seront invités à inscrire leurs équipes.

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table

SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr

E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

L'interrogation des féminines sera réalisée par l'intermédiaire des référents « féminines » que le Comité Départemental va demander aux présidents de clubs de désigner dans leur association. Ce référent s'engagera à communiquer à chaque joueuse de son club les informations relatives aux organisations spécifiques aux féminines.

- **Bilan Caravane du Sport été et préparation Caravane automnale**

Jérôme THOMAS présente le bilan et les perspectives de la caravane du sport. Son exposé très complet est joint au présent compte-rendu.

- **Point du Trésorier**

François SAVELLI indique tout d'abord la publication d'une nouvelle version de la feuille de frais à utiliser. Elle est disponible en téléchargement sur le site du comité à la rubrique « Comité – Tarifs/Formulaires ».

Il présente ensuite les conditions d'octroi de subventions par la Ligue au vu du projet de nouvelle convention Ligue/CDAMTT.

Il fait tout d'abord un rappel des subventions et aides dont bénéficie le comité puis il présente les principes de la convention (support de présentation en annexe) et les axes sur lequel comité envisage de s'engager pour répondre aux objectifs de cette convention.

Les clubs doivent être des acteurs pour la mise en place des actions prévues au titre de la convention et leur adhésion aux différentes actions est importante pour respecter les engagements pris et obtenir les aides financières maximales prévues. D'autant plus qu'une grande partie des dépenses justifiant les actions proposées sont sous la forme d'aides vers les clubs.

Il est précisé que les propositions d'actions présentées sur le diaporama doivent encore faire l'objet d'un accord du Comité Directeur (notamment la revalorisation des aides pour les formations).

Concernant la prise en charge des heures effectuées dans les sections sportives (Villeneuve Loubet actuellement), elle se fera encore cette saison mais s'arrêtera ensuite, ne rentrant plus dans le cadre de la convention avec la Ligue.

- **Commission Jeunes et Techniques**

Les regroupements des meilleurs joueurs devront privilégier les 4/11 ans pour satisfaire les objectifs assignés au comité.

Olivier PERRET signale qu'il est en train d'actualiser sa Commission.

- **Les formations**

Jean Philippe HAAR signale qu'une formation AR/JA1 sera organisée les 24/25 octobre 2026 à Villeneuve.

- **Top 10 européen jeunes**

Bernard rappelle que le TOP 10 Européen jeunes aura lieu du 02 au 04 octobre à l'AZUR ARENA, les 10 meilleurs garçons et les 10 meilleures filles de moins de 15 ans d'une part et de moins de 19 ans d'autre part s'y affronteront.

A cette occasion, le CDAMTT invite tous les licenciés du 06 à venir voir les rencontres. Chaque licencié aura droit gratuitement à deux places : le licencié et un accompagnant.

Les modalités de délivrance des laissez-passer ont été transmises à tous les clubs. Bernard précise que la billetterie est déjà ouverte pour les spectateurs non licenciés. Aucun remboursement ne sera possible. L'appel aux bénévoles est lancé (correspondant coordonnateur : Marc CECE)

- **Les prochaines dates de réunions**

Lundi 16 novembre 2026 à Villeneuve

Lundi 18 janvier 2027 à la Trinité (Galette des Rois)

Lundi 22 mars 2027 à Villeneuve

Lundi 30 mai ou 7 juin 2027 à la Trinité

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 22H30.

G. LONGETTI, Secrétaire Général



S. PROUST, Présidente



PJ :

- compte-rendu du déroulement de la caravane du sport
- perspectives concernant les subventions et impact sur la trésorerie, axes de développement

NB :